Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_133-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **dix-sept décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine **(dès son arrivée à 19h00 pour la question n°2025-132)**, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. CORMAND Yvon a donné procuration à M. ALLAND Patrick
Mme MACRE Amélie a donné procuration à Mme LE THERIZIEN Hélène

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina
Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-133

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire

OBJET : FINANCES / ACTION SOCIALE – PARTICIPATION DU C.C.A.S. AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ANNÉE 2025

Chaque année le budget principal de la Ville refacture au CCAS des frais de fonctionnement liés aux fluides, aux affranchissements, aux denrées alimentaires et à la téléphonie (abonnement internet). S'agissant de deux budgets distincts, des délibérations concordantes doivent être prises par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration du C.C.A.S. afin de fixer le montant de cette participation au titre de l'année 2025.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants de frais à rembourser par le C.C.A.S. :

	Total dépenses mandatées sur budget Ville	Part à refacturer au CCAS de Trégueux
Eau	1 217,23 €	32,83 €
Electricité	5 551,77 €	149,75 €
Chauffage	9 722,69 €	262,26 €
Affranchissement	1 228,69 €	1 228,69 €
Denrées alimentaires (pots, goûters…)	514,75 €	514,75 €
Téléphonie (internet)	1 322,07 €	96,74 €
Montant total à facturer au CCAS (en €)		**2 285,02 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_133-DE

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale réunie le 9 décembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE la participation du CCAS à la Ville à hauteur de 2 285,02 € au titre des frais de fonctionnement 2025.**

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à passer les écritures comptables, conformément au montant énoncé ci-dessus et signer tout document s'y référant.**

A Trégueux, le 19 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme FEUNTEUN Cristina

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine